



Granby, le 6 juin 2007

Madame Viviane Schofield, présidente  
Madame Huguette Richard, directrice générale  
M<sup>mes</sup> et MM. les commissaires  
M<sup>mes</sup> et MM. les directeurs

**OBJET : Recommandations du Comité Consultatif des Services aux EHDA A pour l'année scolaire 2007-2008**

Mesdames,  
Messieurs,

L'orientation qui est mise en priorité dans le Plan stratégique 2003-2008 de la commission scolaire du Val-des-Cerfs est d'« Accroître la réussite des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et des élèves à risque ». Donc, de se donner les moyens nécessaires qui favoriseront cette réussite, se traduisant de façon différente selon la capacité et les besoins de chaque élève, afin que celui ou celle-ci puisse atteindre le maximum de son potentiel et recevoir une reconnaissance de ses acquis.

Attendu que le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a pour mandat de donner son avis à la Commission scolaire sur la politique d'organisation des services et sur l'affectation des ressources financières destinées à cette clientèle,

Attendu que dans le dernier rapport annuel de la Commission scolaire nous pouvons constater que l'objectif 1.3 est « Augmenter les interventions auprès des élèves en difficulté de 5 ou 6 ans » et que cet objectif a été atteint,

Attendu que dans ce même rapport, on constate un léger recul à l'objectif 1.1, qui est de renforcer la participation des parents des élèves HDAA ou à risque,

Attendu que pour plusieurs classes spécialisées, la facture scolaire s'élève au-dessus de celle des classes ordinaires,

Attendu que la plupart des plans d'intervention sont rarement élaborés avant le mois d'octobre ou de novembre de chaque année,

Attendu que les services en orthopédagogie ne se poursuivent pas au-delà du troisième cycle du primaire,

Attendu que le besoin d'un service de garde en milieu scolaire au secondaire se fait de plus en plus présent,

Attendu qu'un projet pilote de 3 ans de ce style de garderie prends fin en juin 2007 à la commission scolaire La Seigneurie des Milles Iles et que le ministère sera en mesure de juger la pertinence d'un tel projet,

Considérant qu'il serait important de définir ce qui est reconnu comme matériel didactique pour les classes spécialisées,

Considérant que plusieurs écoles se plaignent du manque de services et même de coupures de services aux élèves HDAA pour l'année 2007-2008,

Considérant qu'il serait favorable d'établir en mai ou juin, le plan d'intervention d'un élève déjà reconnu HDAA afin que ce plan puisse être mis à exécution dès septembre,

Considérant que nous aurons besoin de votre soutien pour mettre en place un service de garde en milieu scolaire au secondaire, subventionné par le ministère de l'éducation,

Considérant que les activités de développement sensoriel et moteur ainsi que les transferts d'apprentissage dans la communauté sont, depuis quelques années, en diminution dans nos classes spéciales,

### **Nos recommandations à la Commission scolaire sont :**

» De continuer à bonifier les services pour la clientèle d'élèves handicapés ou ayant des troubles de comportement par des mesures d'accompagnement, des services professionnels et de soutien de qualité;

» De demander aux directeurs d'établissement, de revoir avec les intervenants et le conseil d'établissement, la définition du matériel didactique pour les classes spécialisées, afin que les frais d'inscription ne se retrouvent pas plus élevés pour les parents de ces classes que pour ceux des classes ordinaires;

» De continuer à mettre en priorité l'intégration en classe ordinaire autant qu'il en est possible, sinon de s'assurer que dans les classes spécialisées une formation qualifiante soit offerte aux élèves HDAA afin qu'ils aient le plus de chances possible d'obtenir une diplomation en fin de scolarité;

» De se préoccuper de la motivation et de la persévérance scolaire des élèves HDAA en offrant une continuité du service d'orthopédagogie au premier cycle du secondaire;

» D'offrir et d'encourager la formation, le soutien et l'accompagnement des ressources qui œuvrent auprès de la clientèle EHDAA;

» De travailler en concertation avec le système de santé afin que les cas de psychopathologie puissent être diagnostiqués assez tôt pour pouvoir obtenir les subventions qui permettraient de mettre en place les services auxquels ces élèves ont droit;

» De travailler en concertation avec les organismes partenaires desservant cette clientèle, dont le CMR, le CRDI et les CSSS, afin de mettre en place une procédure d'évaluation qui pourrait accélérer les résultats de diagnostics et permettre de diminuer les listes d'attente, dans le but d'offrir aux élèves HDAA des services le plus rapidement possible et d'améliorer le pronostic à long terme;

» D'étudier la situation des services de psychologie des écoles secondaires de notre commission scolaire, où le nombre d'heures allouées est sensiblement le même, alors que l'une d'entre elles reçoit la majeure partie de la clientèle EHDAA du territoire. Le comité se questionne encore sérieusement sur la répartition équitable des subventions entre les écoles de la Commission scolaire, en tenant compte des besoins exprimés par les établissements;

» De rappeler aux directions d'école l'importance de transmettre, en début d'année et à chaque enfant ciblé, la lettre d'invitation du comité consultatif des services EHDAA ainsi que le dépliant du comité et celui du P.I.;

» D'encourager les directions d'écoles et les intervenants qui travaillent auprès des élèves HDAA à se servir du Bottin des ressources mis à leur disposition afin d'informer les parents de l'aide qu'ils peuvent obtenir ainsi que des différentes ressources dont ils peuvent bénéficier, ceci dans le but d'améliorer et de renforcer la participation des parents dans le cheminement scolaire et social de leur enfant;

» D'ajuster les budgets alloués aux élèves HDAA selon l'augmentation de la clientèle à chaque année;

» De considérer la possibilité de nommer la présence de commissaires au sein du comité consultatif des services aux EHDAA dès septembre 2007, afin d'établir un lien plus étroit entre les deux instances,

Nous tenons à vous dire que les membres du comité sont très heureux de savoir que les élèves présentant des difficultés d'apprentissage, sont de nouveau reconnus et qu'ils réapparaissent sur les tableaux de clientèle EHDAA. Il sera ainsi plus facile d'évaluer la réalisation des objectifs mis de l'avant pour la réussite de ces élèves.

Nous espérons fortement que la fermeture de l'école St-Benoit permettra d'augmenter les services aux élèves, notamment des élèves HDAA, comme il a été si bien dit en séance publique à plusieurs reprises.

Ces recommandations ont été proposées et acceptées à l'unanimité à la rencontre du CCSEHDAA du 6 juin 2007.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les plus distinguées.

Jacqueline Lemoine  
Présidente CCSEHDAA